

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MIELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Mardi, 22 Aout 1848. No. 99.

DE LA PACIFICATION

DE L'ITALIE.

.....Nous avons toujours su que Pie IX voulait la paix comme pontife d'une religion pacifique; et depuis le 29 avril nous savons qu'il la veut encore pour le salut de cette Italie dont il a commencé l'affranchissement; qu'il a aimé jusqu'à perdre pour elle, s'il le fallait, le premier éclat de sa popularité. Et nous aussi, nous aimons avec passion cette terre sacrée: elle n'a pas de fils plus jaloux que nous ne sommes de l'indépendance du Vatican, ou siège du gouvernement des consciences chrétiennes; elle n'a pas contre la maison d'Autriche des ressentiments héréditaires que nous n'ayons éprouvés comme Français. Plus d'une fois à la sévérité même de nos avertissements, elle a reconnu l'accent d'un voix amie; elle nous pardonnera de lui donner aujourd'hui ce conseil de la paix qui coûte à notre fierté fraternelle.

Ce n'est pas que nous ayons rien à désavouer des cris d'admiration et d'espérance que nous arrachait, il y a trois mois, la délivrance de Milan; l'Italie pouvait alors soutenir une guerre glorieuse; elle le pouvait de deux façons: par une confédération de princes, et par l'armement général des peuples.

La confédération des princes était préparée par l'union d'aujourd'hui dont Pie IX avait pris la courageuse initiative. En mettant au service de la cause de l'indépendance les royaumes de Sardaigne et des Deux-Siciles, elle lui ôtait toute l'apparence d'une guerre de conquête et d'ambition personnelle, en même temps qu'elle lui donnait l'appui moral de l'unité et de la force militaire de deux armées, chacune de soixante mille hommes. La défection du roi de Naples a ruiné ce dessein. Les provinces vénitienues, abandonnées de seize mille baïonnettes qui marchaient déjà à leur secours, n'opposaient plus qu'une impuissante résistance. D'un autre côté, Charles-Albert, resté seul, semblait ne combattre que pour ses intérêts, et ne pouvait pas exiger que Rome et la Toscane s'épuisassent d'hommes et d'argent dans une lutte qui ne devait tourner qu'à l'agrandissement d'un voisin formidable pour elles. Cependant Rome faisait des efforts qu'on n'avait pas le droit d'espérer; elle mettait en ligne près de dix-huit mille hommes, tandis que Florence n'en armait que six mille. Mais que sont ces ressources, cruellement réduites par les capitulations de Vicence et de Trévise? Que peuvent les levées du Piémont contre ces bataillons impénétrables d'Allemands, de Croates, de Hongrois, qui descendent des Alpes par des chemins désormais libres pour aller recueillir les garnisons de Vérone et de Mantoue? Que pourraient-elles, surtout si l'Autriche constituée trouvait l'appui de la confédération germanique, et si Paredidite Jean, devenu vicar de l'Empire, entraînait l'Allemagne entière dans une guerre où elle croirait recommencer les temps héroïques des Hohenstaufen.

Contre les forces de l'Autriche, contre une armée disciplinée à ce point qu'elle ne s'est pas laissée ébranler par les nouvelles de Prague et de Vienne, et par tous les symptômes de la dissolution de l'Empire, il ne restait plus qu'un moyen de salut, l'armement général des peuples. Une nation de 14 millions d'hommes gardée par les Alpes et par la mer, est maîtresse de ses destinées. Si l'esprit qui souleva sur la France de 1791 et sur l'Espagne de 1812 eût animé l'Italie; si seulement les quatre millions d'habitants du royaume lombard vénitien eussent armé un homme sur cinq en état de servir; si toutes les faulx de ces riches paysans se fussent changées en épées, et leurs villages en camps retranchés; si les opulentes équipages de villes eussent donné leurs chevaux à l'artillerie, les palais, la moitié de leur argenterie au trésor, et les clubs de tous leurs habitants aux bataillons de volontaires, il y a longtemps que l'aigle autrichienne aurait repassé les montagnes à tête d'aigle, et Venise n'en serait pas à mettre tardivement le bonnet de ses doges aux pieds d'un roi qui ne se hâte pas de le ramasser. A Dieu ne plaise que nous voulions humilier l'Italie! Sans doute, elle n'a pas assez fait pour égaler la gloire de ses ancêtres républicains. Elles n'oublieront jamais cette héroïque jeunesse des universités, ces gardes civiques décimées à Vicence et à Curtatone. Mais les campagnes ne se sont pas ébranlées. Les radicaux italiens se sont bien aperçus que l'esprit national manquait. Ils s'en sont pris à Pie IX, ils l'ont accusé de n'avoir pas soulevé les consciences, puisque les courages dormaient, de n'avoir pas fait de la guerre de l'indépendance une guerre sainte, une croisade dont le cri aurait entraîné de leurs montagnes les pères de la Sabine et des Abruzzes; comme si le dix-neuvième siècle avait pu supporter cette confusion du spirituel et du temporel; comme si la postérité n'avait pas été sévère envers les Papes qui prêchèrent la croisade contre des empereurs, même quand ces empereurs avaient fait des anti-papes, trahi l'Eglise et mené des armées de Sarrasins en Pouille et en Ombric. Plus justes, c'étaient les radicaux eux-mêmes qui devaient s'accuser, et se frapper la poitrine: s'écarter d'avoir perdu trente ans en conspirations, en sociétés secrètes, au lieu de les employer à réveiller l'esprit national par les moyens légitimes que Balbo et Gioberti leur enseignaient; de n'avoir rien fait pour mériter la confiance de ce peuple qu'ils méprisaient à cause de sa foi, de sa simplicité; d'avoir tout fait pour le détacher depuis six mois en outrageant ce qu'il honore, en lui donnant le spectacle des déportations de prêtres, des expulsions d'évêques, le spectacle des ingratitudes envers le Pape libérateur, le spectacle enfin de leurs divisions, de leurs ambitions, et tout ce qui lassent les meilleurs esprits de la liberté même, s'ils ne la tenaient pas de Pie IX.

La guerre ne pouvant se poursuivre ni par la confédération des princes, ni par l'armement général des peuples, l'Italie n'avait plus d'autre recours que l'intervention de la France. Elle a repoussé l'intervention avec trop d'éclat, pour qu'il lui soit possible de retirer sa parole; et quoiqu'elle ait été qu'elle ait portée dans ce refus, nous estimons qu'elle a bien fait de brûler ses vaisseaux et de s'interdire toute pensée de retour à cette politique déplorable qui invoquait alternativement les armées françaises pour chasser la tyrannie alle-

mande, et les allemands, pour en finir avec les français. Cependant, les radicaux italiens, et après eux les hommes d'état et les journalistes qu'ils dominent, ont mis l'Italie dans une situation fautive et par conséquent dangereuse, en l'engageant au delà de ses volontés et de ses forces. Ils ont soulevé l'opinion contre toute tentative de paix: ils ont fièrement déclaré ne vouloir traiter qu'après que le dernier autrichien aura repassé le dernier sommet des Alpes. Jusqu'à là, toute négociation est une trahison au premier chef, si elle admet le moindre indemnité, soit de territoire, soit d'argent pour les Barbares. C'est le langage que la Rome des Scipions tenait aux Carthaginois; mais l'histoire moderne ne connaît pas de traité entre puissances égales sans concessions réciproques. Si vous réduisiez l'Autriche à choisir entre le déshonneur ou la fortune des combats, si un de ces grands hasards militaires que les plus grands capitaines ont éprouvés dispersait un jour sur les bords de l'Adige la vaillante, insuffisante armée de Charles-Albert, ne voyez-vous pas que les villes dégrainées n'arrêteraient plus l'avant-garde des impériaux, et que rien ne les empêcherait de venir, jusque sous les murs de Florence et peut-être de Rome, menacer la renaissance des libertés publiques! Voilà le péril où Pie IX voit son ouvrage, et avec cette politique, plus juste qu'on ne pense, qui ne se rend ni aux illusions des exaltés, ni aux coupables espérances des rétrogrades, connaissant l'Italie telle qu'elle est, avec ses ressources et ses faiblesses, il a résolu de la sauver en dépit des deux partis qui ne lui pardonneront jamais de l'avoir arrachée à leurs conseils. Il a pris pour bases de ses négociations ces deux faits acquis à l'histoire: l'insurrection victorieuse de Milan, qui ne laisse plus à l'Autriche l'espoir d'un règne paisible en Lombardie et les succès militaires des Piémontais, qui ne permettent plus de mépriser les armes italiennes. Le pape a donc proposé la paix, il a proposé hardiment à un ennemi maître des provinces vénitienues, de reculer jusqu'aux delà de l'Inzonzo et de reconnaître le principe de l'indépendance des nationalités. L'Autriche ne se résoudra pas à un sacrifice si considérable sans des stipulations qui ne la dédommagent pas, mais qui, du moins, la rassurent contre les dangers de l'avenir. Elle exigera pour Trieste des garanties commerciales, qui intéressent toute la confédération germanique, elle n'abandonnera jamais ni le Frioul, ni le Tyrol italien. La Lombardie, en retour de cette liberté, pour laquelle elle a versé peu de sang, pourrait se résoudre à supporter une partie de la dette autrichienne. On assure que le cabinet de Vienne aurait proposé l'érection de la Vénétie en duché, au profit d'un prince de la famille impériale. Si ce prince était choisi dans la branche qui s'est popularisée en Toscane, si sa souveraineté, absolument indépendante de l'Autriche, était entourée de libertés constitutionnelles, pourquoi l'Italie ne repousserait-elle une combinaison qui sauverait sa nationalité; qui aurait sans doute l'inconvénient de ne point fermer le passage des Alpes par la création d'un grand royaume, mais qui aurait l'avantage de ne pas réunir, par une fiction légale, des populations que l'histoire a séparées, et de laisser à Venise son ancienne couronne de reine des mers? Nous n'entendons pas prévoir les dispositions d'une paix que rompront peut-être de part et d'autre les clameurs jaillies des partis; nous avons à montrer comment elle nous semblait possible; nous sommes sûrs que Pie IX ne la voudra qu'honorable; les allemands s'en indignent, les italiens la déclareront prématurée, mais nous savons qu'elle remplira de part et d'autre les vœux secrets d'un grand nombre de bons citoyens et que, parmi les plus fiers, beaucoup se consolent d'un traité qu'ils n'auront pas fait et dont ils auront la satisfaction de voir, et en même temps, de murmurer.

Dans un dernier numéro de l'*Italia del popolo*, un écrivain qui fait du moins à Pie IX l'honneur de l'injurier en termes éloquentes, le somme de reprendre le rôle d'Alexandre III, et de se mettre publiquement à la tête de la ligue lombard. Nous croyons que Pie IX a précisément renoué les traditions de ce grand pape, tout autant par ses pacifiques desseins que par le patronage dont il a couvert les libertés italiennes. Si jamais l'Italie eût droit de poursuivre une vengeance implacable, ce fut contre l'empereur qui avait rasé Milan, et séché le sol sur les ruines. Si la papauté ont qualité pour intervenir dans les querelles, ce fut quand Frédéric avait successivement fait assécher deux anti-papes sur la chaire de saint Pierre. Et cependant Alexandre III n'employa contre son puissant adversaire que les armes spirituelles; il hésita à tirer le glaive de l'anathème, il eut hâte de le déposer, et n'eut pas de repos jusqu'au jour où il ouvrit dans Venise les préliminaires de la paix de Constance: cette paix terminait une guerre de vingt ans couronnée par d'éclatantes victoires, et néanmoins l'émancipation des communes italiennes y fut payée de plusieurs concessions considérables; mais les juristes, qui en rédigeaient les clauses, eurent la sagesse de croire qu'entre deux puissances si engagées, la paix n'était possible qu'à la condition de sauver l'honneur de l'une et de l'autre. Toutefois les esprits violents blâmèrent la mansuétude du Pontife, ils l'accusèrent d'avoir pressé une pacification où les intérêts de la Lombardie étaient sacrifiés à ceux du Saint-Siège. C'est le reproche que lui adresse Sive Raul, chroniqueur de Milan. Mais la postérité impartiale en a autrement jugé, elle a salué dans Alexandre III le fondateur des républiques lombardes, puisque seul, il leur avait donné ce fondement pour Pie IX, et si elle tardait trop, n'aura-t-elle pas le témoignage de toute l'Europe, heureuse de voir enfin une puissance morale intervenir dans les querelles des peuples qui se croyaient en progrès, et qui en sont encore à résoudre les questions à coups de canons, comme au temps où l'artillerie était le dernier argument des rois: *Ultima ratio regum.* *L'Ère Nouvelle.*

ROME.

Il n'est pas d'intrigues, il n'est pas de mensonges qui n'aient été employés dans la presse périodique et jusque dans les chambres pour faire croire à un parfait accord de vues politiques entre Pie IX et le ministère que l'émouche du 1er mai lui a imposé. Le cabinet Mammiani sortait un effet que le jour où serait déchiré le voile dont il s'enfermait de couvrir sa coupable attitude vis-à-vis du souverain Pontife, il lui fau-

drat abandonner ce pouvoir usurpé, ou soutenir ouvertement avec audace cette flagrante usurpation.

L'opinion publique, éclairée surtout par les récentes interpellations du député Orioli, était déjà complètement fixée à cet égard. Mais le ministère n'en continuait pas moins à abuser de la généreuse longanimité qui tenait renfermée dans l'âme de l'auguste Pontife, la désapprobation de sa ligne de conduite.

Pie IX a enfin parlé. Il semble qu'il ait attendu une circonstance solennelle pour que la leçon qu'il réservait à ses ministres eût un plus grand retentissement. Le 11 juillet, le Conseil des députés a eu l'honneur de présenter au Saint-Père l'adresse où se retrouvent toutes les tendances de la politique du ministère Mammiani. C'est dans la solennité de cette audience publique que Pie IX a fait à MM. les députés, en présence des ministres, une réponse dont la noblesse et la force nous remplissent d'une immense consolation, sans pouvoir rien ajouter à notre profonde admiration pour le grand caractère du saint Pontife.

Réponse de Sa Sainteté le Pape Pie IX à l'adresse du conseil des députés.

« Nous acceptons les expressions de gratitude que le conseil Nous adresse, et Nous recevons la réponse au discours prononcé en Notre nom par le cardinal que Nous avons expressément délégué pour l'ouverture des deux conseils, déclarant que Nous l'accueillons uniquement dans cette partie, qui ne s'écarte en rien de ce qui a été prescrit dans le statut fondamental.

« Si le Pontife prie, bénit et pardonne, il a aussi le devoir de délier et de lier. Et si, comme prince, dans l'intention de mieux protéger et de fortifier la chose publique, il appelle les deux conseils à coopérer avec Lui, le Prince-Prêtre a besoin de toute la liberté nécessaire pour que son action ne soit pas paralysée en tout ce qui touche les intérêts de la religion et de l'Etat; cette liberté, il la garde intacte, tant que demeurent intacts, comme ils doivent l'être, le statut et la loi sur le conseil des ministres que Nous avons spontanément octroyés.

« Si de grands desirs se multiplient pour la grandeur de la nation italienne, il est nécessaire que le monde entier sache de nouveau que pour Notre part la guerre ne peut être le moyen d'atteindre ce but. Notre nom a été béni sur toute la terre pour les premières paroles de paix qui sortirent de Notre bouche; il ne pourrait plus l'être, assurément, si les paroles de la guerre en sortaient maintenant. Ce fut donc pour Nous une grande surprise quand nous apprîmes que cette question était soumise aux délibérations du conseil, contrairement à Nos déclarations publiques, et au moment où Nous avions entrepris de négocier la paix. L'union entre les princes, la bonne harmonie entre les peuples de la Péninsule, peuvent seules réaliser la félicité après laquelle nous soupirons. Ce besoin de la concorde est tel que Nous devons embrasser également tous les princes d'Italie, afin que de cet embrassement paternel puisse naître cette harmonie qui amènera l'accomplissement des vœux publics.

« Le respect des droits et des lois de l'Eglise, et la persécution dont vous devez être animés que la grandeur spéciale de cet état dépend de l'indépendance du souverain Pontife, agissant sur vous de telle sorte que, dans vos délibérations, vous respecterez toujours les limites tracées par Nous dans le Statut. En ceci surtout se manifestera la gratitude que Nous vous demandons pour les amples institutions par Nous octroyées.

« C'est une noble résolution que celle de vous occuper de Nos affaires intérieures, et Nous vous exhortons de toute notre âme à cette entreprise. Le commerce et l'industrie doivent être établis, et Notre principal désir, qui, Nous en sommes certain, est aussi le vôtre, serait de ne pas surcharger, mais au contraire de soulager le peuple. L'ordre public réclame de grandes ressources, et, pour les obtenir, il est indispensable que le ministère commence à y consacrer ses pensées et ses soins. L'administration publique des finances exige de grandes et minutieuses précautions. Après ces éléments vitaux, le gouvernement vous proposera, pour les municipalités, les améliorations que l'on croit le plus utiles et le plus conformes aux besoins présents.

« A l'Eglise, et par elle à ses Apôtres, son divin Fondateur a donné le grand droit et imposé le devoir d'enseigner.

« Soyez d'accord entre vous, avec le haut-conseil, avec Nous et avec Nos ministres. Rappelez-vous souvent que Rome est grande, non par son domaine temporel, mais principalement parce qu'elle est le Siège de la Religion catholique. Cette vérité, Nous voudrions qu'elle fut gravée non sur le marbre, mais dans le cœur de tous ceux qui participent à l'administration publique, afin que, chacun respectant Notre Primauté universelle, personne ne donne carrière à certaines théories limitées, ou même quelquefois à des desirs de parti. Qui a des sentiments élevés de la Religion ne saurait penser autrement. Et si vous, comme Nous le croyons, vous êtes pénétrés de ces vérités, vous serez de nobles instruments dans les mains de Dieu, pour assurer à Rome et à l'Etat de véritables et solides avantages, dont le premier sera celui d'extirper la semence de la défiance et le désastreux levain des partis.»

ALLOCATION

DU SOUVERAIN PONTIFE AU CONSISTOIRE TENU LE 3 JUILLET.

Plein de sollicitude, comme vous le savez, Vénérables Frères, pour le salut de la famille chrétienne que la volonté divine Nous a confiée, Nous avons, dès le commencement de Notre Pontificat, marché en cela sur les traces de Notre prédécesseur Grégoire XVI, de vénérable mémoire, dirigé tous Nos soins et toutes Nos pensées vers l'arrangement des affaires religieuses dans les immenses Etats du très-puissant empereur de Russie et roi de Pologne. Vous n'ignorez

Pas que Nous ayons conféré à cet effet de pleins pouvoirs à Notre Vénérable Frère le cardinal Lambruschini, évêque de Porto, à cause de sa singulière piété, de sa prudence et de son habileté dans le maniement des affaires ecclésiastiques, et que Nous lui ayons adjoint Notre cher Fils Jean Corboli-Bossi pour l'aider dans ses négociations avec le comte de Blouhoff, envoyé extraordinaire, et le comte de Boutenief, ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège, relativement aux nombreuses et importantes questions, religieuses du vaste empire russe, afin que nous puissions plus facilement améliorer l'état de la religion catholique. Aujourd'hui, Nous vous annonçons les fruits que Nos efforts, secondés par la grâce divine, ont déjà produits. Et d'abord, Vénérables Frères, Nous vous faisons part de l'extrême consolation que Nous éprouvons, soit en considérant que, dans ce Consistoire même, Nous sommes en mesure de donner à quelques églises russes du rite latin, des pasteurs dont elles avaient le malheur d'être depuis longtemps privées, tout en espérant que bientôt nous pourrions confier les autres églises du même empire et du royaume de Pologne [1], qui souffraient d'une longue vacance, aux soins d'évêques qui les mèneront dans le sentier du salut. Il a été résolu qu'on érigerait à Kherson un nouveau siège épiscopal, avec un chapitre et un séminaire, conformément au Concile de Trente, de plus un suffragant à Saratov, en même temps qu'on fixait les nouvelles circonscriptions des six autres diocèses du rite latin, qui existent en Russie. Quant aux diocèses du royaume de Pologne ils ne subissent aucune modification; la Bulle de Notre prédécesseur, Pie VII, donnée le 30 juin 1818, doit être pleinement observée. Nous n'avons rien négligé pour que les évêques fussent délivrés de toute entrave dans l'administration de leurs diocèses, pour qu'ils pussent remplir tous les devoirs de l'épiscopat, défendre la foi catholique, maintenir la discipline ecclésiastique, former les fidèles à la piété, donner suivant les règles admirables du concile de Trente, à la jeunesse, à celle surtout qui est appelée au service de Dieu, une bonne éducation, une instruction solide et chrétienne, diriger l'académie ecclésiastique et veiller soigneusement sur elle. En outre, comme il y a en Russie un grand nombre de catholiques de rites différents, ils savent que dans le cas où ils n'auraient pas un évêque de leur rite particulier, ils appartiennent à la juridiction de l'évêque latin [2]. Comme aussi un grand nombre de catholiques arméniens sont privés de leur propre évêque dans le diocèse de Kameniec, et dans le nouveau diocèse de Kherson, Nous ne les laissons pas non plus sans direction religieuse. En effet, non-seulement tout ce qui est prescrit dans le chapitre 9 du concile de Latran doit leur être appliqué jusqu'à ce qu'ils aient leur évêque; mais les évêques de Kameniec et de Kherson sont chargés de déterminer un certain nombre de clercs arméniens qu'ils recevront dans leurs propres séminaires, où ils seront soigneusement élevés par un prêtre de leur rite.

Mais pourquoi vous rapeler ces choses en détail, puisque vous en pouvez largement prendre connaissance dans les divers articles de la convention que Nous jugeons devoir faire publier avec votre Altesse? Nous déclarons que Nous avons accueilli ces articles avant que le très-puissant empereur de Russie et roi de Pologne Nous eût signifié qu'il les acceptait. Rassuré par sa bienveillante déférence, nous n'avons jamais douté qu'il ne les sanctionnât de son assentiment, comme il l'a fait.

Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous avons entrepris et exécuté pour arranger les affaires de l'Eglise dans l'empire russe. Il Nous reste beaucoup d'autres améliorations importantes à réaliser. Nous entendons parler de la vraie et pleine liberté dont les fidèles ont besoin pour communiquer sans empêchement avec le siège apostolique, centre d'unité et de vérité, père et maître de toutes les églises. On comprendra facilement combien ces empêchements Nous affligent, si l'on considère que le saint-siège, à diverses époques, a réclamé pour que les fidèles ne fussent pas privés du droit de se mettre en relation avec lui, même dans d'autres pays où les âmes ont tant à souffrir de la difficulté de leurs communications. Nous entendons parler des biens à restituer au clergé, des laïques que le gouvernement envoie dans les consistoires des évêques, et qui doivent être éloignés pour que ceux-ci jouissent d'une entière liberté dans leurs délibérations; des lois en vertu desquelles la validité des mariages mixtes n'est reconnue que dans le cas où un prêtre schismatique grec-russe les a bénies; de la liberté que les catholiques devraient avoir de porter leurs causes matrimoniales, dans les mariages mixtes, devant un tribunal ecclésiastique catholique; des lois qui prescrirent l'âge de la profession religieuse, qui détruisent de fait les écoles dans les couvents, qui tiennent éloignés de tous les supérieurs provinciaux, qui s'opposent aux conversions à la foi catholique. Nous éprouvons la plus vive sollicitude pour tant de fils de la célèbre nation Ruthénienne qui Nous est si chère, et qui, à cause de la triste, de la déplorable défection de quelques évêques de cette église ruthéno-romaine, se trouvent, au milieu de ces vastes contrées où ils vivent dispersés, dans la plus malheureuse condition et dans un extrême danger pour le salut éternel, privés qu'ils sont d'évêques catholiques qui leur servent de guides, les mènent à des pâturages salitaires, les dirigent dans le sentier de la justice, les fortifient par les secours spirituels, les préservent d'illusions dangereuses, des ruses et des machinations des méchants. Ces choses font une telle impression sur Notre cœur, qu'avec la grâce de Dieu, Nous prendrons tous les moyens nécessaires pour soutenir, sous tous ces rapports, les intérêts de l'Eglise catholique. Avant que le comte Blouhoff quittât cette capitale pour retourner à St. Petersbourg, Nous lui avons fait promettre qu'il porterait à S. M. I. Nos desirs, Nos réclamations, qu'il les ferait valoir, en grande partie du moins, et qu'il expliquerait oralement les points qui ne peuvent être aussi facilement éclaircis de loin.

(1) Les Ruthéniens ou Grecs-Unis, privés d'évêques et de prêtres depuis l'apostasie de Siemiasko et des siens.—Les Arméniens.

(2) Dans ces dernières années, il était défendu aux prêtres latins, sous les peines les plus graves, d'entendre en confession les Grecs-Unis, et de leur administrer les sacrements.

C'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons que ce sérénissime prince a consenti à ce que le nouvel évêque de Kherson eût encore un second suffragant; qu'en outre, les mariages et les autres causes ecclésiastiques, après la première sentence prononcée par l'évêque qu'elles regardent immédiatement, fussent portées, au second degré de juridiction, ou au tribunal du métropolitain suivant l'usage, ou, si elles ont été jugées en première instance par le métropolitain lui-même, à l'évêque le plus voisin que le Saint-Siège aura nommé, à cet effet, de pouvoirs spéciaux qui devront durer pendant un temps convenable; enfin, que dans les appels ultérieurs, ces causes fussent portées à Rome devant le Saint-Siège. Ce n'est pas avec une joie moins sensible que nous avons appris, par des nouvelles récentes qui nous sont arrivées de cette cour impériale et royale, que l'empereur s'occupait sérieusement des autres points ci-dessus énoncés et qu'il nourrissait l'espoir de les mener à bonne fin.

C'est pourquoi la confiance que nous avons que ce prince dans son équité, dans sa justice, dans sa prudence et dans sa magnanimité, se montrera propice à nos desirs, à nos demandes, de manière que nous puissions bientôt vous annoncer que tout ce qui concerne l'Église dans l'empire russe, a reçu la solution que vous désirez, cette confiance s'accroît de jour en jour. Et, puisque la déplorable situation des Ruthéniens tient Notre esprit dans l'affliction et dans l'angoisse, nous vous répétons que nous sommes dans l'intention de remplir les devoirs de Notre ministère, de n'y égarer aucune démarche pour subvenir de la manière la plus convenable à leurs besoins spirituels. Certain, comme nous le sommes, que les prêtres latins déploient tout ce qu'ils ont de zèle et de ressources pour ne pas les laisser manquer de secours spirituels, nous exhortons du fond de notre cœur, avec amour et avec constance les Ruthéniens à rester fermes et inébranlables dans l'unité de l'Église catholique; nous conjurons ceux qui seraient sortis du sein de leur mère très-aimante, d'y rentrer et d'avoir recours à nous qui sommes disposés à leur fournir tous les moyens de faire leur salut éternel (1).

Nous ne cessons pas, Vénérables Frères, d'adresser les plus humbles et les plus ferventes prières au Dieu très-clement dispensateur de tout bien, pour que, dans l'abondance de ses miséricordes, il regarde d'un œil propice nos soins et nos efforts qui n'ont pour but que d'agrandir la sainte religion, dans laquelle réside le plus ferme soutien des royaumes, l'appui le plus solide de la tranquillité et du bien-être des nations.

ROME.—Une dépêche de S. Em. le cardinal Soglia, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, adressée au nonce apostolique de Vienne, peu de temps après le départ de l'empereur pour Inspruck, avait été envoyée au nonce de Turin, afin que sous le couvert de ce prélat elle parvint plus sûrement à sa destination.

Malgré cette précaution, la dépêche pontificale a été interceptée, puis publiée dans le journal du républicain Mazzini, et enfin répandue à un grand nombre d'exemplaires dans Rome même. La soustraction et la publication de cette lettre ont produit un immense scandale. Le *Pensiero italiano* raconte, sous la date de Rome, 6 juillet, que d'abord on a cru la lettre apocryphe, et que dans cette persuasion on est demeuré deux jours sans en parler; puis, quand on a vu que le gouvernement ne la démentait pas, on l'a réimprimée, et dans la journée du 8 elle était affichée dans tous les quartiers de Rome. A la chambre des députés, on parlait d'adresser des interpellations au ministère à ce sujet. On cherchait à traduire la dépêche en chiffres qui accompagnent la lettre; et, comme on le pense bien, les interprétations malveillantes ne manquaient pas.

Le *Laburo* s'écriait avec une juste indignation cette honteuse et criminelle bassesse du parti radical:

« *L'Halca del Popolo*, journal des ultra-radicaux italiens, des Mazziniani, a publié une dépêche pontificale à un nonce apostolique; une lettre mise à la poste à Turin a été interceptée, ouverte, violée, insérée dans les feuilles publiques. On a promis à Rome de payer celui qui en déchiffrerait la partie mystérieuse. Un sceau papal, sur l'adresse duquel n'était certainement pas écrit qu'il n'y était question ni de cas de conscience, ni de concessions paternelles, ni de ces rémèdes que le Pontife envoie aux cœurs blessés des pécheurs, a été rompu et profané à la face de la terre. Vive Dieu! et hommage soit rendu à la vérité; dans les jours du plus sombre despotisme on n'osa jamais rien de pareil. Ceux qui violaient alors les secrets de la poste, du moins les faisaient dans l'ombre et semblaient rougir de leur infamie; ils ne s'en servaient que pour arriver à surprendre des documents dont ils pussent ensuite se servir sans honte; ils prétendaient que la raison d'Etat, que la sûreté publique permettait en certains cas de dépasser les limites du droit des particuliers; ils n'avaient pas l'audace de se proclamer les défenseurs de la liberté individuelle; ils ne réclamaient pas comme une des premières et des plus précieuses garanties constitutionnelles, l'inviolabilité du secret des lettres et l'indépendance de la conscience. Vive donc l'ultra-libéralisme! » *Ami de la Religion.*

PRIÈRES POUR LES MORTS.—Sur cette place de la Révolution où sont tombées tant d'illustres victimes, au lieu maudit où l'échafaud de 93 a laissé des taches de sang ineffaçables, s'élevait aujourd'hui un autel; à cet autel, un évêque catholique, entouré de quatre pontifes, de plus de 500 prêtres ou lévites, en présence de l'Assemblée nationale, du pouvoir exécutif, de la garde nationale et de l'armée, célébrait nos divins mystères et offrait à Dieu le sang de la grande victime qui a sauvé le monde, qui seule peut encore sauver la France;

C'est le plus angusté et le plus touchant spectacle qui ait jamais remué notre cœur, exalté notre ame et fait couler nos larmes. La sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, après une sanglante bataille, ne se manifesta peut-être jamais avec un pareil caractère de grandeur et de simplicité; jamais cérémonie funèbre n'exprima d'une manière plus pathétique et plus vraie l'immense douleur d'un Jeûle public; jamais nation, éprouvée comme l'est aujourd'hui la France, ne fut mieux inspirée pour expier le sang répandu, pour calmer et pacifier les ames irritées ou blessées, pour honorer les morts, pour désarmer et réconcilier les vivants. Et pour tout cela cependant il n'y a eu que la vérité chrétienne; il a suffi de ne pas donner à cette solennité nationale d'autre caractère que celui d'un acte public exclusivement conforme à la foi religieuse de la France. Que le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale soient loués de cette pensée chrétienne!

A dix heures, le clergé de Paris, MM. les grands-vicaires, le chapitre métropolitain, les séminaires de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare se sont rendus processionnellement de l'Église de la Madeleine sur la place de la Concorde. NN. SS. les

(1) Tout ancien Ruthénien qui abandonne l'Église russe est déclaré renégat et soumis aux peines les plus dures. On lui enlève même ses enfants. (N. du R.)

évêques d'Orléans de Quimper et de Langres, en habits pontificaux et la mire en tête, accompagnés de trois ecclésiastiques membres de l'Assemblée nationale, fermaient cette longue procession. Derrière ces prélats marchaient, en simple soutane noire, M. l'évêque de Nevers et M. l'évêque d'Amat. Peu de temps après arrivait par l'autre côté de la place, sortant du Palais-Bourbon, le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, les ministres et les représentants du peuple revêtus de leurs insignes. Les autres corps de l'Etat, la cour de cassation, le conseil d'Etat, la cour d'appel, les divers tribunaux, l'Institut, tout le corps universitaire avaient déjà pris place autour de l'estrade sur laquelle l'autel était dressé. Un immense carré formé des gardes nationales et des troupes de toutes armes, se développait sur les quatre côtés de la place. Le char funèbre, en forme de catafalque, portant les restes mortels de quelques-unes des victimes, stationnait derrière l'autel, dans la grande avenue des Champs-Élysées. Les terrasses du jardin des Tuileries, les allées des Champs-Élysées et les rues aboutissant à la place de la Concorde étaient remplies de spectateurs privilégiés.

A dix heures et demie, le roulement des tambours et les fanfares des trompettes ont annoncé que la messe commençait. Elle a été célébrée par M. l'évêque de Langres. Les chants d'Église ont alors retenti sur cette place que tant de révolutions ont agitées de leurs vociférations sinistres. L'effet de cette religieuse et lugubre harmonie, au milieu d'un silence universel, en un tel lieu, est inexprimable. Tout ce qu'ont dû remuer de profondes émotions les chants du *Dies iræ* et du *De Profundis* mêlés aux douleurs récentes et aux souvenirs d'une autre époque, ceux-là seuls peuvent se le figurer qui ont assisté à cette religieuse et patriotique solennité.

L'absoute a été faite à l'issue de la messe par l'évêque officiant. Les psaumes des vigiles ont ensuite été entonnés par les chœurs et continués par tout le clergé qui s'est remis en procession sous le croix du chapitre, pour accompagner le convoi jusqu'à la Madeleine où les corps ont été déposés. Le défilé du cortège a duré plusieurs heures. L'ordre le plus parfait et un véritable recueillement religieux ont constamment conservé à cette triste cérémonie la dignité que réclamait et les nobles victimes qui en étaient l'objet et la France qui était là toute entière pour honorer leur mémoire.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 22 AOUT 1848.

LE CAMBRIA.

Le *Cambria* est arrivé à N. Y. samedi matin avec des nouvelles de 7 jours plus récentes. L'insurrection a éclaté en Irlande; il y a eu un léger engagement entre les insurgés et la police, et plus tard entre les insurgés et les troupes; la victoire a été pour celles-ci. On disait qu'O'Brien avait tué. Les journaux anglais regardent cette affaire comme une défaite pour les Irlandais. Il y a eu 11 hommes de tués. Le lord lieutenant défend de donner refuge à MM. O'Brien, Meagher, Dillon et Doherty. Le sud de l'Irlande paraît tranquille. L'armée anglaise s'avance pour étouffer l'insurrection; l'armée s'y monte au chiffre de 49,000 hommes. La chambre de la ligue irlandaise a été fermée, et l'autorité s'est emparée de toute la correspondance. On fait de nombreuses arrestations partout en Irlande. Beaucoup de bruit dans Kilkenny, mais pas d'insurrection. On a saisi beaucoup de munitions. L'éditeur du *Felon* a été arrêté. Toutes les montagnes du Tipperary sont couvertes de paysans; on redoute leurs mouvements.

Charles Albert a été déliné en Italie par le gén. Radetsky; il demande le secours de la France. Le peuple a renversé le gouvernement provisoire et proclamé Charles-Albert Dictateur.

Les Chartistes anglais sont tranquilles. A Laganja [Espagne], 2,000 condamnés se sont révoltés, ont massacré leurs gardiens, et sont allés se joindre aux Monténalins.

GRANDE NOUVELLE.

Une dépêche télégraphique annonce que la *Tribune* a reçu une lettre de Dublin en date du 3, qui porte qu'il y a eu une grande bataille entre les troupes Anglaises et les Irlandais insurgés, à Slievanaman, dans laquelle le gén. McDonald a été tué, et 6,000 hommes des troupes ont été tués ou blessés. On disait que le chemin dans la longueur de trois milles était couvert de cadavres. Kilkenny et Limerick, auraient été pris par le peuple. On s'attendait que Dublin s'insurgerait le 6. Le régiment Anglais, 3e buffis, aurait combattu avec le peuple. Le 31e d'Athlone s'est aussi déclaré pour les Irlandais, et deux régiments Anglais ont été envoyés pour les désarmer. La montagne de Slievanaman est inaccessible; elle est entourée d'une fondrière qui ne laisse qu'une seule voie pour l'atteindre. On assure que Smith O'Brien est entouré d'une armée de 60,000 Irlandais, et qu'il a une grande provision d'armes, munitions et canons. Les journaux du matin regardent ces nouvelles comme étant un puff américain; nous en saurons plus long bientôt.

IRLANDAIS DES ETATS-UNIS.

Nous voyons par le *Pilot* de samedi que les Irlandais de New-York et ailleurs ont réellement manifesté le dessein d'envahir le Canada. Nos lecteurs remarqueront que, si réellement cette invasion a lieu, ce ne sera pas une guerre de gouvernement à gouvernement, mais que ce sera une guerre de pirates et de brigands, qui n'ont d'autre désir que de nous piller et de dévaster, notre pays. Aussi, la politique n'y étant pour rien, nous sommes convaincu que tous les citoyens du Canada se lèveront comme un seul homme, et qu'ils s'uniront pour repousser ces barbares. Nous nous trouverions en effet dans la même position que nous nous trouvons, lorsqu'il se déclare un milieu de nous un incendie ou un autre grand malheur. Nous n'examinons point si celui qui souffre est notre ennemi politique ou s'il est un de nos appuis et un de nos soutiens. Il suffit qu'il soit homme, il suffit qu'il soit un de nos frères, pour que nous volions à son secours, et que nous lui prêtions toute l'assistance possible. Et bien! si les Irlandais envahissent notre pays, nous devrions fuir de même. Il ne faudra pas balancer à nous lever pour les repousser; autrement, nous mentionnerions à notre conscience; nous mentionnerions à nos devoirs envers nos

compatriotes, nous ne serions pas dignes du titre d'hommes libres. Mais il n'en sera pas ainsi; nous saurons secourir les efforts et les sages mesures du gouvernement, et donner à nos envahisseurs une leçon dont ils se souviendront longtemps. Cependant il serait injuste de croire et de dire que tous les Irlandais des États-Unis ont intention de venir nous piller et nous ruiner. Ce n'est qu'une partie d'entre eux; ce sont quelques centaines de fainéants et de gens sans feu ni lieu, qui veulent envahir leurs desseins destructeurs par le grand nom de la patrie. Ils prétendent que c'est pour aider la malheureuse Irlande à obtenir son indépendance; mais ce n'est là qu'un prétexte. Leur but véritable, c'est de s'enrichir de notre substance, et de nous piller à qui mieux-mieux. En vue de semblables desseins, il suffit de nous montrer tous prêts à les recevoir de la manière qu'ils le méritent; disons qu'ils seront traités comme des brigands et des pillards, et montrons leur que nous sommes de toutes manières prêts à leur donner une chaude réception. S'ils persistent dans leurs vues, nous userons alors de notre énergie et de notre courage, et si par malheur il fallait en venir à leur livrer des combats, nous nous souviendrions tous de Châteauguay, et nous vaincrons. Car ce seraient nos foyers, nos autels, et tous nos biens que nous aurions à défendre, et un peuple, dans cette position, ne peut être vaincu. Avant de laisser ce sujet, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner le passage suivant de l'article du *Pilot* sur le même sujet:

« Dans une affaire comme celle-ci, nous ne sommes d'aucun parti; le gouvernement lui-même n'est d'aucun parti, il n'y a pas de parti en Canada. Dans cette circonstance, tous les bons citoyens s'unissent dans la détermination d'écraser tous efforts propres à produire l'insubordination ou le désordre. Cette persuasion a permis au gouvernement de surveiller avec calme, mais aussi avec soin, les mouvements de M. Devlin et de ses associés. Si les tentatives d'hommes insensés continuaient, nous croyons qu'on justice pour les citoyens paisibles, le gouvernement ne continuerait pas longtemps une conduite aussi indulgente. Nous sommes dans un pays où il y a trop de monde intéressé à la conservation de la paix et de la propriété, pour que l'on pût permettre de la part d'une partie du peuple aucun mouvement propre à les mettre en danger. Il est vraiment pénible d'avoir à penser sérieusement à un pareil sujet au milieu d'un peuple comme le nôtre. Il serait encore plus regrettable de voir le gouvernement et le peuple du Canada être obligés d'y penser sérieusement. C'est avec surprise que nous avons remarqué la conduite de quelques uns de nos concitoyens, de qui nous attendions autre chose, et que nous aurions été le premier à défendre de l'imputation de motifs tels que ceux qu'ils ont avoués ouvertement. Mais nous avons la confiance que pour satisfaire une folle vanité, ils se sont faits plus coupables qu'ils ne sont réellement, dans l'espérance de paraître des hommes plus importants. Nous ne pouvons nous imaginer qu'ils pensent tout le mal qu'ils disent ou qu'ils soient du tout prêts à commettre une offense, qui ne trouverait aucune sympathie et dont le châtiement qui en résulterait ne rencontrerait aucune pitié. L'offense qu'on leur reproche c'est « conspiration contre leur souverain, et contre leurs co-sujets, avec qui aujourd'hui ils vivent en paix. » Ils ne sont pas accablés par un malheur qui les porte au désespoir; ils n'ont aucune raison réelle ou imaginaire pour excuser le crime; et par conséquent, si malheureusement ils devenaient coupables et forçait à leur infliger un châtiement, ce ne serait pas là la punition toute simple infligée à un ennemi déclaré, mais le sort qui attend tout homme qui commet le crime de propos délibéré et sans provocation; ce serait un sort mérité et qui ne recevrait ni respect ni pitié.

D'après tout ce que nous pouvons voir par nos échanges des États-Unis, l'opinion publique paraît y gagner en faveur de l'émancipation des Esclaves. Malgré tout ce qu'on pu faire MM. les maîtres de nègres, le Congrès n'a pas osé décider l'introduction de l'esclavage dans le nouveau territoire de l'Orégon. On a passé seulement un Bill d'organisation, et la question de l'esclavage est restée à être décidée plus tard. En sorte que c'est un pas en avant, et les esclaves peuvent s'attendre à voir bientôt les États-Unis entrer dans une voie plus humaine et plus juste à leur égard. On a beau dire que c'est par crainte des nègres qu'on n'ose pas les émanciper; nous croyons, nous, que c'est une raison de plus pour s'occuper au plus tôt de leur procurer leur liberté. Car plus on retarde cette mesure impotente, plus le danger pour les blancs de la part des Nègres augmente, et moins les moyens d'y remédier deviennent faciles. D'ailleurs quand même il n'y aurait pas d'autre raison que le seul honneur national, il semble que ce devrait être suffisant pour engager les Américains à se mettre à l'œuvre au plus vite. Car tant que l'esclavage ne sera pas aboli, ce sera une tache au front de la Liberté tant vantée des États-Unis; ce sera un mensonge continué au premier article de leur Constitution qui déclare tous les hommes libres. Mais nous sommes bien aise d'avoir aujourd'hui à signaler le changement qui s'opère à cet égard dans l'opinion publique par toute l'Union. Espérons que ce changement ne fera que continuer dans le même sens et qu'avant que quatre ans se soient écoulés, le Congrès américain aura senti qu'il est de son devoir et de son honneur de proclamer l'émancipation de la race noire. Restera en suite à voir aux moyens les plus propres à amener cette complète émancipation. Car si jamais un sujet a mérité de la prudence, c'est la question de l'esclavage. Pour ne pas causer par cette mesure les maux que l'on voudrait éviter, il faudra une sagesse immense, et une habileté consommée. Au si croyons-nous que ce n'est pas trop de quatre ans pour discuter cette importante question, qui est certainement une question de vie ou de mort pour l'Union.

Nos lecteurs doivent se rappeler ce que nous disions dans une dernière feuille au sujet de MM. Cartier et Laparre. Eh bien! la *Minerve* Phier soir contient dans un supplément vingt-quatre affidavits ou attestations en faveur des avancés du Dr. Nelson et de M. G. E. Cartier, et en opposition à ceux de M. Laparre. Nous n'en disons pas d'avantage; nous exposons les faits, à nos lecteurs à juger eux-mêmes.

COLLÈGE DES PP. JÉSUITES.

Nous apprenons que les Pères de la Compagnie de Jésus se proposent d'ouvrir à Montréal un externat, vers le milieu du mois prochain, dans une construction provisoire qu'on élève rue St. Alexandre. Ils ne doivent commencer que par les cours préparatoires et les deux premières classes de latinité.

Nous trouvons dans le *Journal de Québec* la correspondance qui suit, que nous nous faisons un vrai plaisir de publier.

St. Michel, 27 juin, 1848.

Monsieur, Nous éprouvons une bien vive satisfaction à vous transmettre une résolution adoptée à une assemblée publique des électeurs du comté de Bellechasse, tenue, à St. Michel ce jour, rendant hommage à vos vertus publiques et privées. Ci-suit cette résolution.

« Résolu que les constituants de l'honorable Augustin-Norbert Morin ont vu avec orgueil son avènement à la dignité d'orateur de l'Assemblée Législative de cette province, ce dont ils le félicitent cordialement, considérant que cet honneur était non seulement dû à son mérite personnel, mais encore en approbation des principes de saine politique qui l'ont toujours guidé dans la vie publique. »

Nous avons en même temps le plaisir de vous informer qu'à la même assemblée, il a été passé une autre résolution nous enjoignant de vous transmettre la résolution ci-dessus, avec les bons souhaits de l'assemblée pour votre bonheur et votre prospérité future.

Agréer, Monsieur, les sentiments d'estime et de haute considération avec lesquels nous avons l'honneur d'être, Vos très-humbles et obéissants serviteurs, (Signé), E. D. MCKENZIE, Président. Jos. GOSSELIN, Vice-Président. O. C. FORTIN, P. FORTIN, Secrétaire.

L'honorable A. N. Morin, Orateur de la Chambre d'Assemblée, etc., etc., etc.

(Copie.)

Montréal, 27 juillet, 1848.

Messieurs, J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 27 juin dernier, me communiquant une résolution adoptée à une assemblée des électeurs du comté de Bellechasse, me concernant.

J'ai aussi pris communication par la voie des journaux des autres procédés de la même assemblée.

Si je n'ai pas répondu plus tôt à cette marque d'estime et de confiance de la part de mes amis, ils voudront bien, j'espère, ne l'attribuer qu'à une infirmité qu'ils connaissent et qui m'empêche presque continuellement d'écrire de ma propre main. Je saisis la même occasion pour exprimer à ceux de mes constituants qui correspondent avec moi pour affaires publiques ou pour leurs intérêts privés et auxquels je ne puis répondre régulièrement, que du moins lorsque la chose que l'on me demande est possible, je m'en occupe immédiatement.

Je m'associe de grand cœur aux sentiments que vous avez exprimés sur la position actuelle du pays, et aux témoignages de confiance que vous avez donnés à ceux de nos compatriotes qui sont plus particulièrement chargés par leur position de diriger les affaires publiques. Toutes divisions dans le moment actuel me paraissent non seulement inopportunes mais regrettables et propres à nuire nos travaux communs et consciencieux pour obtenir la justice à laquelle le pays a droit.

Quant à ce qui me regarde personnellement, j'apprécie au plus haut degré vos félicitations; je tâcherai de m'en rendre digne en m'occupant autant qu'il sera en mon pouvoir de vos intérêts généraux et particuliers.

Je vous prie en même temps, messieurs, de recevoir personnellement l'assurance de l'estime avec laquelle je suis

Votre très-obéissant serviteur,

A. N. MORIN. Messieurs E. M. McKenzie, Joseph Gosse, O. C. Fortier et P. Forgues, écuyers, Bellechasse. J. de Québec.

Au moment où nous recevions quelques nouvelles souscriptions à notre journal, nous avons reçu la note suivante, dont nous nous faisons un plaisir de publier la réception:

Montréal, 19 août 1848.

Monsieur, Je désire que vous me discontinuiez l'envoi de votre journal.

Votre ob. etc.,

DR. TAVERNIER.

M. l'Éditeur des *Mélanges*.

M. le Dr. D'AMOUR et M. L. A. H. LATOUCHE, N. P., qui étaient à notre bureau au moment où nous avons reçu la note qui précède, se sont hâtés, à cette nouvelle, d'ajouter leurs noms à ceux de nos anciens abonnés.

On nous prie d'annoncer que les classes des Dames de la Congrégation de cette ville s'ouvriront le 7 septembre, et celles du collège Ste. Thérèse le 14 du même mois.

M. N., votre correspondance est inadmissible, au moins pour notre journal.

Nous remettons à plus tard quelques articles déjà préparés, afin de pouvoir insérer les nombreux faits qui sont en caractères sur nos galées.

COUVENT DE STÉ. THÉRÈSE.

Le 10 et le 11 du courant, ont eu lieu les examens du couvent de Ste. Thérèse de Blainville, tenu par les Dames de la Congrégation de Montréal. Plusieurs membres du clergé, et un grand nombre de personnes instruites tant de la paroisse que des paroisses d'alentour y assistaient.

Cette jeune institution, qui ne compte guères de quinze mois d'existence, vient d'apparaître au public dans une floraison superbe qui permet les plus beaux fruits pour l'avenir. Déjà plus de cent élèves, pensionnaires, demi-pensionnaires et externes, y reçoivent une éducation libérale, et pendant trois séances, de plus de deux heures chacune, elles ont répondu avec assurance et clarté aux nombreuses questions qui leur furent adressées sur les matières variées et difficiles de leurs études. Plusieurs d'entre elles ont bien exécuté des pièces de musique passablement compliquées. Différents ouvrages à l'aiguille, couture, broderies en laine ou chenille, en or, etc., des dessins magnifiques ont été exhibés et ont fait l'admiration des amateurs. La lecture anglaise, l'excellente prononciation des élèves, et les diverses traductions ont attiré une attention particulière. Deux petits drames, pleins d'intérêt, de mo-

ralité surtout, exécutés par ces actrices improvisées avec tout le naturel et les grâces désirables, sont venus, à des intervalles divers, instruire à la fois et délasser.

Quatre religieuses sont actuellement chargées de la direction de cette maison. L'on y enseigne le français et l'Anglais grammaticalement; l'arithmétique dans toutes ses parties; la géographie; l'histoire sainte; l'histoire de France et celle du Canada; la musique. Le dossier; les ouvrages à Paiguille de toutes sortes. Une maîtresse laïque est chargée de l'enseignement de l'Anglais et de la musique. Nul besoin n'est de dire que la religion est la base de tout l'enseignement; la maison tient à respecter les convictions des élèves qui ne professent point la foi catholique. Pour répondre à l'encouragement déjà reçu, comme aux besoins du temps et aux progrès des élèves, ces dames se proposent de faire, dès l'année prochaine, plusieurs additions importantes à leur programme. Elle espèrent ainsi marcher de pair avec les autres académies de demoiselles dans ce pays. D'ailleurs, la situation avantageuse de cette maison, la seule de ce genre pour toutes les paroisses qui s'étendent à plus de vingt lieues à l'ouest et au nord de Ste. Thérèse, la population dense et avides d'instruction qui peuplent tout le territoire, et l'absence d'obstacles de tout côté. Une belle pelouse est sans cesse rafraîchie par l'ombre de vieux, ornés de quelques érables et de longs peupliers. Placée à quelques pas de l'église, pouvant contenir plus de quatre-vingts pensionnaires, bordée d'un double rang de galeries, dominant le village entier, elle offre tout ce que l'on peut désirer pour la commodité, la salubrité et le coup d'œil.

En signalant au public ce précieux établissement, il est juste d'en rappeler le créateur, celui sans lequel il n'existerait point. On sait que la paroisse le doit à M. Duquet qui, comme notre bon évêque de Montréal, sans autres ressources que son zèle et sa charité, a su réunir tous les propriétaires les engager à une contribution généreuse, et vaincre plus tard des obstacles venant de personnes dont il avait droit d'attendre autre chose.

Maintenant ce jeune et digne prêtre languit, victime de son dévouement, travaillé par le mal et incertain de son avenir; content néanmoins du peu de bien qu'il fait, et heureux d'avoir à bénir l'hospitalité d'un confrère ami et généreux.

UN AMI DE L'EDUCATION.

St. Thérèse 15 Aout 1848.

FAITS DIVERS.

ARRIVÉE.—L'Hon. M. Price et M. le Solliciteur-Général Blake sont arrivés à Montréal depuis vendredi.

GAZ A QUÉBEC.—Nous voyons par les Journaux de Québec que l'on y travaille activement à poser les tuyaux au gaz, et que dans quelques semaines la vieille Capitale pourra enfin se voir éclairée par le Gaz.

M^CCORD.—Le Spectator de Québec se plaint de ce que le Juge de Police de Québec, M. W. K. McCord, au lieu de se tenir à son poste, s'amuse à venir à Montréal et rester aux courses et à faire la même chose à Québec; ce qui, dit le Spectator, n'est pas juste, quand on sait que de pauvres ouvriers, qui gagnent leur vie et celle de leur famille par le travail de leurs mains, sont obligés d'attendre des journées entières (pendant lesquelles ils ne gagnent rien); parce que Son Honneur aime beaucoup les courses. Cette plainte mérite considération, et si les faits sont tels que rapportés, il faudrait nécessairement y porter remède.

COMMANDANT.—Le Whig de Kingston dit que c'est le Major-Général Rowan, et non le Colonel Rowan, qui doit remplacer le Major-Général Armstrong, comme Commandant des forces dans le Canada Occidental.

GRAND INCENDIE.—Le 17 courant, un grand incendie s'est déclaré à Albany et a consumé cinq cents maisons. Plusieurs personnes ont péri dans les flammes; soixante quatre vaisseaux ont aussi été consumés. La perte est estimée à \$1,000,000 !!

DALLAS.—Le steamer Dallas a quitté le port de Québec jeudi dernier, se rendant à New-York.

SHIELDS.—Le gén. Shields vient d'être nommé gouverneur de l'Orégon.

GROSSE-ÎLE.—Le nombre de malades à la Grosse-Île, le 12 courant, était de 71.

LADY ELGIN.—Nous apprenons que S. E. Lady Elgin, accompagnée de Lady Lambton et de lord Mark Kerr, est arrivée à Montréal dimanche matin.

LE TEMPS.—Depuis Vendredi, le temps s'est mis au beau. Le Ciel est serin et le soleil brillant; le temps d'ailleurs est chaud. Ce sont des jours précieux pour les travaux de la campagne qui se font, dit-on, avec grande activité; les grains continuent à être bien beaux, les patates souffrent encore de la maladie.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes: Inspecteur du Bureau pour le District de Da'honsie, John Barreille, écrivain; de Bytown; Jos. O. P. Braün, écrivain, pour être Avocat ainsi que George Futvoye, écrivain.

MUNITIONS.—Nous sommes bien aise d'apprendre que le gouvernement militaire de cette province prend toutes les précautions nécessaires au maintien de la paix. Depuis plusieurs jours, il s'est fait des transports de munitions; et il est arrivé quelques canons, venant d'Angleterre.

DÉFUNTS.—Au 18 courant, il y avait £50367 de débetures émis; il en est rentré pour £2807, ce qui en laisse dans la circulation pour la valeur de £47560.

UN AVOCAT.—Nous apprenons que M. F. Cassidy vient de subir son examen devant le juge Day et qu'il a été admis à la pratique du droit. Nous félicitons le nouvel élu sur son examen et son admission au barreau.

M. HUBON.—Hier matin, à eu lieu à la Cathédrale le service anniversaire pour le repos de l'âme de feu M. le grand vicarier Hudon. Les sociétés St. Jean Baptiste et de la tempérance étaient présentes; elles étaient venues témoigner par leur présence tout le respect et l'estime qu'elles conservent pour la mémoire d'un homme, qui était tout à la fois un si bon citoyen et un si bon prêtre.

ORDONNANCE.—Dimanche dernier, S. G. Mgr. de Montréal a ordonné d'écarter M. F. Cénas.

TEMPÉRANCE.—Nous apprenons que M. Chiniqny a eu un grand succès dans la retraite qu'il vient de faire à l'église Bonsecours, sur la tempérance. Près de 5500 personnes sont allées s'inscrire sur la liste des membres de la société. Parmi ces personnes, il s'en trouve un grand nombre qui occupent des premiers rangs dans le monde. Nous apprenons avec plaisir qu'il doit être prêché de semblables retraites à l'église Notre-Dame; nous ne doutons pas qu'il n'y ait foule.

DÉSERTION.—Nous voyons par le Patriot de Toronto que six des musiciens du régiment des carabiniers ont déserté, emportant avec eux leurs instruments. On a eu beau se donner mille peines, on n'a trouvé partout que "visage de bois."

LES COURSES.—Hier, ont eu lieu différentes courses de chevaux, entre autres celle appelée la "course aux barrières." Le cheval du capitaine Jones a été vainqueur; celui de M. Lamontagne est le coursier qui le suivait le plus près.

LE R. P. DE VICO.—Le R. P. De Vico, le célèbre astronome du Collège Romain, à qui la science doit la découverte de la division de l'anneau de Saturne, et de 15 comètes dont 6 portent son nom, vient de visiter les villes de Québec et de Montréal. Quand la nouvelle administration de Rome le présenta au Souverain-Pontife sur la liste des candidats qui devaient former le Sénat, Pie IX avec un sentiment exquis de délicatesse fit rayer son nom, et répondit: "Vous insultez à un noble caractère en lui donnant une ovation, au moment où vous cherchez à flétrir injustement et à chasser de Rome l'Ordre auquel il appartient."

Le R. P. De Vico quitta Rome pour partager en bon religieux l'exil de ses frères. Il fut accueilli avec honneur par les savants de Paris. Le gouvernement anglais lui a offert la direction de l'observatoire de Madras, et l'ambassadeur américain Bancroft, rivalisant de générosité, lui a donné le passage en Amérique aux frais des E. U. Le R. P. a visité l'observatoire du gouvernement à Washington et celui des Jésuites à Georgetown. Il les a trouvés tout-à-fait au niveau de la science. Des gouvernements protestants avaient déjà rendu hommage à sa science. Celui de Danemark lui a envoyé 6 magnifiques médailles en or pour ses six principales découvertes. Sur la demande d'un savant de l'Institut, il porte en France de Paris recueilli au milieu de l'océan sur le pont audacieux jeté de nos jours en face et tout près des chutes de Niagara. On doit le soumettre à de curieuses expériences.

LORD ELGIN.—Comme nous l'avions laissé entrevoir il y a quelques jours, il paraît bien certain que S. E. Lord Elgin ne se propose nullement de quitter le Canada; d'ailleurs la santé de la Comtesse, son épouse, s'améliore, dit-on, sensiblement.

SAUFRAGE.—Les correspondances de Québec rapportent que la Barque Lucy Crémone vient de se perdre à Gaspé.

MEXIQUE.—Il paraît que Parédes, a pas encore pu être fait prisonnier. Une nouvelle insurrection a éclaté à Manzanillo; le chef en est Don Placencia Miranda. Le gouvernement a envoyé une forte colonne de troupes pour supprimer cette révolte.

VENEZUELA.—On rapporte que le peuple s'est soulevé contre Monagas et a renversé son gouvernement; la capitale serait dans un état d'anarchie.

WORTH.—Le gén. Worth a eu une entrée magnifique à New-York, qui l'a accueilli aux sons des instruments et du canon, et au milieu des applaudissements et des vivats de la population.

LE CZAR.—L'empereur de Russie a atteint sa 52e année il est né le 6 juillet 1796.

LA SES-ION.—Le Times de Londres dit que le parlement anglais sera prorogé dans la seconde semaine d'Août.

LOUIS PHILIPPE.—Il paraît que les seuls revenus de Louis Philippe s'élèvent à la somme de £1700 par année!

PROCEUREUR GÉNÉRAL.—Jean Guillaume Dupré, écrivain, vient d'être nommé procureur général dans l'île de Jersey.

MORTS ET NAISSANCES.—En Angleterre, les naissances ont excédé les décès dans la proportion suivante: en 1842, 165,520; en 1843, 180,330; en 1844, 181,330; en 1845, 194,153.

CHAPELLE FRANÇAISE.—La chapelle Française à Londres, fondée par les émigrés Français, et consacrée par Mgr. de Buisson, archevêque d'Aix, se trouve maintenant trop petite. Il paraît qu'il ne faudra pas moins de £2000 pour l'agrandir. On a déjà commencé à faire une collecte à Londres à cet effet. Mad. la Duchesse d'Angoulême a souscrit £100, la reine Amélie £40, la comtesse de Granville £10, Lady Peue £5, M. de Gerninghan £5, Mad. la Maréchale d'Olivera £50, le prince Louis-Napoléon £15, la comtesse de Tankerville £2.

SUICIDE.—Un événement bien rare dans nos campagnes, est venu jeter le deuil et la consternation dans la paroisse de St. Barthelemi. Un jeune homme d'environ 22 ans, nommé Olivier Bibeau, s'est donné la mort dans la nuit de jeudi à vendredi dernier. Il s'était couché en même temps que le reste de la famille; mais, vers minuit, il sortit secrètement de la maison, et se rendit dans un petit bâtiment, [auprès d'un hangar nous croyons]; il monta dans le grenier, et ayant attaché une paire de cordons de ficelle à un soliveau, il en fit un noyau coulant autour de son cou. Le matin il fut trouvé par un de ses frères, suspendu à cette corde et mort. On nous informe qu'il a été constaté devant l'enquête du jury que ce jeune homme était sous l'influence d'une aliénation mentale, lorsqu'il se donna la mort. Il est inutile d'ajouter dans quel désespoir s'est trouvée plongée tout à coup sa famille. L'un des plus respectables de la paroisse de St. Barthelemi. Nous avons aussi entendu quelques uns attribuer cette aliénation d'esprit du jeune Bibeau au chagrin que lui avait causé une affection trompée.

Echo des Campagnes.

LA COLONISATION.—Le gouvernement, par le document remarquable portant la signature du secrétaire provincial, et qui a été reproduit par toute la presse, accordait quatre 50 acres de terre à toute personne âgée de 21 ans qui les demandait et qui consentait à défricher 12 acres dans l'espace de quatre ans. Depuis, les habitants de la Malbaie et des paroisses environnantes, à la tête desquels se trouvait le révérend Monsieur Beaudry curé de la Malbaie, ont demandé, par une requête, les terres du Saguenay à trente-six sous l'acre, au lieu de trois-shillings, prix fixé par M. B. Papineau. Comment le gouvernement a-t-il répondu à cette demande? En accordant au prix nominal d'un schelling l'acre, les terres magnifiques du Saguenay! Si un pareil gouvernement ne mérite pas la confiance et l'amour du pays, que faut-il donc faire pour les mériter? J. de Québec.

LES VERS.—On nous écrit de Kamouraska: "Les vers viennent de faire leur apparition en causant beaucoup de ravage dans presque toute le comté." Idem.

L'ITALIE ET LA FRANCE.—La France est tranquille, nous dit la dépêche. Mais l'heure du combat vient de sonner pour elle. Charles Albert, n'ayant pu vaincre l'armée autrichienne, demande l'intervention de la France. Dans notre opinion, la république ne restera pas sourde à cet appel. La France s'est, jusqu'à ce jour, imposé l'obligation de ne pas intervenir dans les luttes entre les peuples et les rois, sans un appel des gouvernements établis. Aujourd'hui Charles Albert parle, au nom de l'Italie, la France jetera son épée dans la balance. Il n'y a pas à délibérer. Les principes posés par Lamartine vont être mis en pratique. Maintenant que sera la conduite de l'Autriche, se retirera-t-elle devant le drapeau français? Évacuera-t-elle l'Italie? Ou bien appellera-t-elle à son aide, l'Angleterre, la Russie, et les autres puissances signataires des traités de 1815? C'est ce que nous saurons bientôt. Minerve.

Effet déplorable de la boisson.—A Leith, un parti de quatre hommes et cinq femmes, ayant passé la nuit à boire, s'embarquèrent le lendemain matin, vers 5 heures, pour aller faire une promenade sur l'eau; ils étaient à environ un mile du rivage, lors qu'une querelle s'éleva parmi ces ivrognes, dont la suite fut de faire chavirer l'embarcation; six personnes dont deux hommes et quatre femmes furent en cet état précipitées dans l'éternité!... Les trois autres furent sauvées par des bateaux qui vinrent à leur secours.

PIQUE.—Une femme à Bradfield, dans le comté de Suffolk a perdu la vie par une pique d'abrico au poignet; les docteurs après enquête, furent d'opinion que la pique avait produit la mort, par une commotion sur le système nerveux assez forte pour arrêter l'action du cœur.

ROME.—Le 7 de juillet, Son Excellence le duc d'Harcourt eut une audience de Sa Sainteté, pour lui présenter ses lettres de créance, de la part de la république française, comme ambassadeur auprès du St. Siège. On trouve dans le Corleggio del Popolo, la conversation remarquable qui suit: Dans une visite que le Comte Giovanni Marchetti, ministre séculier des affaires étrangères fit au duc d'Harcourt, il lui observa qu'à l'avenir les affaires entre Rome et la France seraient bien plus faciles, parce que le cabinet de Rome était séculier et d'après la forme de celui de France; le comte lui répondit: qu'il priait de faire attention que le gouvernement français avait supprimé tous ses ambassadeurs aux différentes terres d'Europe, et les avait remplacés par des chargés d'affaires, qu'il n'avait fait d'exception que pour le St. Siège auquel il adressait un ambassadeur; il ajouta que cet honneur le privilège diplomatique n'était point pour Rome, comme capitale d'un Etat de trois millions d'italiens, mais en faveur de Rome, capitale du monde chrétien; il dit encore, que pour toutes ses affaires séculières ou religieuses, c'était au cardinal secrétaire d'Etat qu'il s'adresserait. Tablet de Londres.

PIÈCE ET MGR. AFFRE.—Le pape a voulu rendre son hommage personnel à la mémoire de l'archevêque de Paris. La chambre des députés des Etats-Romains a voté au sudist prélat un service religieux et une prière commémorative. Enfin, les Français, réunis dans l'église nationale de Saint-Louis, sur l'invitation de notre ambassadeur, ont assisté à l'office. Le service ordonné par le pape a été célébré dans la basilique de Sainte-Marie Majeur. Sa Sainteté y assistait, accompagnée des quatre cardinaux palatins, du cardinal vicaire et de tous les évêques présents à Rome. Une tribune avait été réservée à l'ambassadeur de France. Le service voté par la chambre a eu lieu le lendemain dans l'église de San-Lorenzo, située dans le palais où siègent les députés.

PROVINCES DANUBIENNES.—Des lettres de Constantinople du 5 juillet annoncent que des troupes turques et russes devaient, par leurs communs efforts, rétablir l'ordre et la tranquillité dans les principautés révolutionnaires du Danube. Un corps de 15,000 hommes est destiné à occuper la petite Valachie.

La Gazette de Vienne annonce que les Russes ont exigé la réintégration du prince Bibesco. On pense qu'ils ont dû entrer dans Bucharest vers le 15 ou le 16 juillet.

Les divers décrets du gouvernement provisoire établi à Bucharest par suite de la dernière révolution contiennent les dispositions suivantes.

1^o Suppression des titres et des rangs; 2^o abolition de la censure; 3^o sommation à tout possesseur de fusils de les remettre à l'état, à moins qu'il n'en ait qu'un seul; 4^o abolition de la schlague et de la peine de mort.

FORCE DE L'IRLANDE.—Avant la fin de la moisson, il devait y avoir 200,000 hommes bien armés. Or, le total des forces anglaises en Irlande, la police y comprise, ne monte pas à 45,000 hommes, dispersés sur toute la surface du pays. On comprend les craintes de lord Clarendon, et son désir d'être remplacé par un militaire expérimenté. Le moment est venu, aurait-il déclaré lui-même, où le lord-lieutenant d'Irlande ne peut être qu'un général d'armée.

CAVAIGNAC.—La patrie est sauvée encore une fois, et le général Cavaignac recevra autant d'hommages que Bonaparte après Marengo, à sa prochaine réception. Déjà ses salons, qu'il a ouverts avant-hier, pour la première fois, ont vu accourir une foule pressée. Les principaux membres du corps diplomatique étaient là, ainsi que tous les fonctionnaires publics, les généraux et le corps d'officiers des trois légions de la garde nationale. Si les jardins de l'hôtel de la rue Varennes n'avaient pas offert un défilé à cette foule immense, les salons n'auraient pu la contenir. Le général Cavaignac, en frac noir, a reçu avec la dignité et la simplicité de sa politesse un peu froide, toute cette cour qui venait saluer le soleil levant de sa fortune. Mais comme le soleil lui-même a son ombre, tandis que les portes de son hôtel s'ouvraient d'un côté à la gratitude, on les murait, de l'autre, contre la vengeance et les complots de conspirateurs qui avaient, dit-on, formé le projet d'escalader les murs et de l'enlever. Mais Napoléon et Louis Philippe ne sont tombés que lorsque leur mission a été finie et celle du général Cavaignac ne fait que commencer.

LA VÉRITÉ.—Un mot d'un insurgé nous a été dit, qui résume toutes les remarques politiques sur les causes de la perturbation où Paris a failli être englouti.

Les gardes nationaux qui venaient d'enlever la barricade Saint-Antoine forçaient les habitants à la défaire. Un ouvrier hésitait; un garde national lui dit: "Vous auriez bien fait d'empêcher de la faire."—Et vous, lui répondit l'ouvrier, vous auriez bien fait d'empêcher qu'on nous donnât à lire tous les pamphlets que nous avons dans les mains depuis quatre mois."

NOTRE-DAME.—Les ouvriers qui sont chargés de restaurer Notre-Dame de Paris en sont déjà arrivés au sommet des tours. En ce moment, ils réparent la dentelle des merveilleuses balustrades qui couronnent ces tours magistrales.

LAMENNAIS.—L'abbé constituant ne pouvant plus être rien vent être victime. Il vient de dire à l'Assemblée: "Vous avez cru que telle mauvaise tartine était d'une autre. Eh bien! non. Elle est de moi; la Prenez ma tête." L'Assemblée s'est souvenue de ces vers: "Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un marguillier?" Et elle a passé à l'ordre du jour sur la tête de l'abbé-constituant.

NAISSANCES.

Le 17, à l'Arçienne Lorette, la Dame de D. Roy, écuyer, a mis au monde une fille. A Bytown, le 12, la dame de P. D. T. Bourgeois, écrivain, a mis au monde un fils.

DECES.

A Torquay, la Vicountesse Douairière de Bolingbrook. A Vichy, en France, le 7, le chevalier Joseph de Courcy Laiffan.

BAZAR

UN BAZAR aura lieu à la Maison de la Providence, MARDI le 5 SEPTEMBRE prochain. Les Dames, qui désireraient y aider par leurs ouvrages ou autrement, voudront bien en donner avis aux Sœurs de la Providence aussitôt que possible.—22 août.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; situé par son site et son étendue, que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La rue domine l'intérieur du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le Fleuve St. Laurent, la Baie de Cataracti et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage, et de la lumière, pour l'année est de £25, dont moitié payable d'avance. Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège, est de £2, 10 s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent en assurer les risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions leur seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour l'année d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence, à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année, aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison.

La discipline du collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des repréhensions publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. A. S. MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE

L'ENTRÉE des élèves au COLLÈGE DE ST. HYACINTHE aura lieu MERCREDI LE 13 SEPTEMBRE prochain. Le prix de la pension et de l'enseignement est de £15 par année, payable d'avance en deux semestres, au jour de l'entrée et dans le cours du mois de février. Il ne sera fait aucune déduction pour absence à moins de deux mois consécutifs. Toutes les lettres adressées aux élèves doivent être franches de port. Aucun élève étranger à la paroisse ne peut prendre sa pension au village sans une autorisation du directeur. Il n'y a point au collège d'enseignement purement élémentaire. Pour être admis, il faut savoir lire et pouvoir facilement écrire à la dictée. Collège de St. Hyacinthe 1 août 1848.

LA CAUSE DU TRANSCRIPT POUR LIBELLE.

Le Soussigné, chargé de recueillir les Souscriptions pour indemniser Mr. McDONALD de l'amende à laquelle il a été condamné, accuse les réceptions suivantes:—Quebec Mercury, Toronto Examiner, Dundas Warder et des Compagnons-Imprimeurs de Kingston, Recorder de Brockville, Christian Guardian, Advocate de Long-Point. Une liste entière des souscriptions sera publiée, lorsqu'elle sera complétée.

ROLLO CAMPBELL, Trésorier.

15 août.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,

VERTU de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHES ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles c^o g^o etc. etc. Montréal, 26 mai 1848.

COLONISATION.

LA Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes ses terres dans ce district au choix de respectables et industrieux cultivateurs canadiens et autres, à des termes qui se ront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus favorables qu'elle ne les a jamais ci devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Evêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukely et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukely, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukely, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukely et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukely est de douze lieues, par un bon chemin où passent tous les jours les malles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avis qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B. — Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée aux colons soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et de disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT,
Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres
de l'Amérique Britannique,
Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil.
Montréal, 4 août 1848. 1862.

DEMANDE

ON demande immédiatement à St. CONSTANT un Intituteur pour tenir une École Modèle, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une École commune. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dits Intituteurs. S'adresser au Curé du lieu.—qf.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,
A. Larocque, V. Président,
F. Hincinck,
H. Hinton,
Damase Masson,
Nelson Davis,
Henry Judah,
L. T. Drummond,

P. Beaubien,
Joseph Bourret,
H. Mulholland,
Edwin Atwater,
Barth. O'Brien,
Jacob DeWitt,
Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau. Les applications pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert à pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marville.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
- 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
- 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionnée aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers.
- 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi.
- 5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
- 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
- 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, autre animal de nième taille: Un demi denier courant.

J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. ANABLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GARARNEAU. CYRILLE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

A VENDRE.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Sanguinet, de 40 pieds de front sur 24 de profondeur, mesurée française, avec une MAISON à deux côtés desus construite.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire SCUSSIGNÉ.
Jacq. AL. PLINGUET
Montréal, 11 mai 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT A VAPEUR

POUR
MOUDRE A FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE
MOUTIN DE MONTREAL

Coin de la rue St. Pierre et de la Ruelle Fortification
Anciennement la Fonderie de
MM. HEDGE & RODDEN.

AUX FERMIERS ET DETAILLEURS DE
GRAINS EN FLEUR.

LES SOUSSIGNÉS, venant de compléter un nouveau MOULIN A VAPEUR POUR LA FLEUR, ayant trois paires de moulages Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour moudre le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour moudre.

Le SOUSSIGNÉ a aussi joint à son établissement un MOULIN à FARINE D'AVOINE, capable de moudre la farine d'avoine de première qualité.

Les possesseurs de Grains, désirant le faire moudre trouveront leur avantage à favoriser son établissement, quoiqu'il apportera un soin particulier à produire un excellent article.

Les termes pour moudre seront modérés.
Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains.
JOHN BIRSS.
Montréal, 17 avril 1848.

N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.
JOSEPH LAJEUNESSE.
Montréal, 18 juillet 1848.

ARCHITECTURE.

H. S. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis (Cité-Vieille), Québec.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE
J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT,

MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.
Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., a aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'acheter ailleurs.
J. Bte. ROLLAND.
Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de
LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.
Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront.
CHAPELEAU & LAMOTHE.

A VIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.
Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendrons dans l'occasion.
On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grémasie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.
A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU,
PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL
CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE
AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.
L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en Imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASABLES TOUT FAITES.

—Aussi—
CROIX DE CHASABLES.

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs.
" DAMAS Blanc, Gramois, etc. etc. brochés tout en or.
" (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES
En drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.
" Damas brochés en or et couleurs.
" (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES
N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ÉTOILES ET VOILES DE BÉNÉDICTION.
Les Étoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ÉTOFFES ORNEMENTS.
Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux).
Moire d'or à reflets riches et brillants.
Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suite de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des Fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE.
Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboures Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas copier d'Ornements d'Église dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications essayés à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York

P. GENDRON,

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.
On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que

LIVRES, PAMPHLETS,
CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT,
CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
TRAITES, CARTES DE VISITES,
CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité.
Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.
PRIX TRE-REDUIT.

LE VERITABLE PORTRAIT DE

S. S. PIERRE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847,
ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!!
CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'École Italienne, est mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APOTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui mériteront sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE.
RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE.
Montréal, 19 novembre 1847.

MANUEL

DE

TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES.
Se vend chez MM. FABRE & CIE.
" " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.
" " A L'ÉVÊCHÉ.

A VENDRE

LES SOUSSIGNÉS offrent en vente, à des CONDITIONS TRES MODERES, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1° UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle terre n'est est des plus propres pour tenir un Hotel ou Maison de Pension, être occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près dans la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2° UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtimens dessus construits, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3° UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDE ROMUALD CHERRIER ECR. Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ETIENNE PARTENAIS.
Montréal, 21 février 1848.—qf.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là.
Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.
Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.
Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion,	20	2	6
Chaque insertion subséquente,	10	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion,	0	3	4
Chaque insertion subséquente,	0	0	1
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne,	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.
Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Librair.
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Dir. V.
St. Anne, M. F. PILOTE, Dir. Direct.
Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Nigoune et St. Denis.
JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU,
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.